

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 21/11/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 04/12/2018

Délibération n° D-2018-403

Finances - Budget principal et budgets annexes - Décision
modificative n°1 (exercice 2018)

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : BEAUVAIS Elisabeth

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Monsieur Alain GRIPPON, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

**Finances - Budget principal et budgets annexes -
Décision modificative n°1 (exercice 2018)**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2018, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la décision modificative n°1 en vue de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget principal et les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter, au titre de l'exercice 2018, la décision modificative n°1 pour le budget principal et les budgets annexes.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	8
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

20
18

DECISION MODIFICATIVE N°1

Sommaire

Le Budget Principal

- Synthèse des grands équilibres de la DM n°1
- Détail des ajustements de la section de fonctionnement
- Détail des ajustements de la section d'investissement

Les Budgets annexes

- Le budget annexe Stationnement
- Le budget annexe Parc de Noron
- Le budget annexe Crématorium
- Le budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

Synthèse des mouvements proposés à la DM de novembre

Cette décision modificative permet d'ajuster la programmation en tenant compte :

- du déroulement opérationnel des actions,
- des engagements juridiques pris ou qui pourront l'être d'ici la fin de l'année,
- des prévisions de recettes actualisées par rapport au niveau de réalisation constaté.

Cette actualisation de la programmation permet d'ajuster le volume d'emprunt nécessaire au financement des dépenses inscrites au budget.

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Fonctionnement	144,2	144,2
Dont Réel	-45,8	144,2
Dont Ordre	190,0	
Investissement	-1 370,6	-1 370,6
Dont Réel	-1 881,3	-2 071,3
Dont Ordre	510,7	700,7

Y compris une réduction du volume d'emprunt d'équilibre inscrit au Budget de - 2 260 K€ pour équilibrer la DM

Solde des mouvements : + 144,2 K€ en recettes réelles

Principaux ajustements :

Les ajustements liés aux transferts avec la CAN :

-intégration de la participation de la CAN pour la gestion du complexe de la Venise Verte (convention de gestion) + 902 K€

-diminution de l'Attribution de Compensation - 958,9 K€ (GEMAPI, ZAE Terre de Sport et Venise Verte)

-perte de recettes de la patinoire - 75 K€

Le FPIC est ajusté conformément aux montants notifiés + 117 K€

Le produit des contributions directes de TF a été ajusté suite à la notification de la part de l'Etat des bases définitives + 53,5 K€.

Recettes exceptionnelles :

Remboursements de l'assurance dommage ouvrage de la Brèche (60 K€) et du sinistre de la salle du Clou Bouchet (33 K€, équivalent inscrit en dépenses).

En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
Produits des services et des domaines	-90,7	931,6	840,9
Transfert complexe Venise Verte	-75,0	902,7	827,7
Autres prestations de services (Fourrière, ...)		28,9	28,9
Mise à disposition de personnel facturé	-15,7		-15,7
Impôts et taxes	-958,9	170,8	-788,1
Contributions directes		53,5	53,5
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		117,3	117,3
Attribution de compensation	-958,9	0,0	-958,9
Dotations et autres participations	-18,5	13,1	-5,4
Participations Etat		13,1	13,1
Participation Région	-4,0		-4,0
Participations financières - autres organismes	-14,5	0,0	-14,5
Autre produits de gestion courante	0,0	2,5	2,5
Revenus des Immeubles		2,5	2,5
Produits exceptionnels	0,0	94,3	94,3
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°1	-1 068,1	1 212,3	144,2

Autres : augmentation des recettes de la fourrière automobile (20 K€), fin des conventions de mise à disposition de personnel (-15,7 K€), augmentation de la participation de l'Etat sur les titres sécurisés et la démarche Développement Durable (13 K€)

Solde des mouvements : - 45,8 K€ en dépenses réelles

Principaux ajustements :

Masse salariale, le transfert des agents de la DSIT à la CAN au 1^{er} octobre se traduit par une baisse de la masse salariale parfaitement équilibrée par l'augmentation des charges à caractère général (306 K€).

Charges à caractère général :

Des contrats de prestations de services sont ajustés tels que la prestation d'enlèvement et de stockage des véhicules (+ 50 K€), la surveillance de la piscine Niort Plage (+8 K€) et d'autres contrats ne sont plus nécessaires (- 22 K€ sur FNP, Apartés,...)

D'autres dépenses sont abandonnées, telles que la redevance eau (-20 K€ transfert compétence GEMAPI), et le transport scolaire (-17 K€, décalage des travaux).

Autres dépenses :

-Redéploiement de crédits de la prévention spécialisée (-22 K€) en faveur de la MIPE (+10 K€) et d'un projet d'insertion par la boxe (+12 K€),

-Diminution de la participation des OGEC du fait d'une fréquentation plus faible que prévu dans les écoles privées (- 30 K€),

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Charges à caractère général	-121,5	418,3	296,8
Eau et assainissement	-20,0		-20,0
Contrat de prestation de service	-22,0	66,5	44,5
Fournitures petits équipements	-10,0		-10,0
Transport collectif	-17,0		-17,0
Entretien et réparations		33,6	33,6
Remboursement de frais - CAN	-21,0	306,0	285,0
Etudes et recherches	-22,0		-22,0
Autres ajustements de crédits	-9,5	12,1	2,6
Masse salariale	-306,0		-306,0
Subventions et participations	-30,0	54,5	24,5
Subvention aux organismes de droit privé	-30,0	22,0	-8,0
Perte sur créances irrécouvrables	0,0	32,5	32,5
Subventions du budget principal aux budgets annexes	-31,0	0,0	-31,0
Budget annexe Parc de Noron	-31,0		-31,0
Charges financières	-30,0		-30,0
Charges exceptionnelles		0,0	0,0
Titres annulés sur exercice antérieur			0,0
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS A LA DM n°1	-518,5	472,7	-45,8

-Inscription des admissions en non valeur (32,5 K€), et justement à la baisse de la subvention d'équilibre du Parc de Noron (- 31 K€) (cf. budgets annexes).

Solde des mouvements : - 1 881K€ en dépenses et + 189 K€ en recettes réelles

En dépenses :

Les crédits ont été ajustés au plus près de la réalité des projets, en tenant compte du solde des opérations ou du résultat des consultations pour les marchés et en fonction du calendrier de réalisation de certaines opérations.

Parallèlement, certaines opérations nécessitent l'inscription de crédits avant la fin de l'année 2018, notamment :

- pour la mise en œuvre d'une convention avec la SEMIE «Fief de la Paillée/village seniors» (+31 K€)
- le marché de vidéo-protection (90 K€)
- pour acquérir les volumes du CCAS place du Port (+50 K€)

Le volume des dépenses d'investissement est réduit de 1 881 K€.

en K €	DEPENSES	RECETTES
URBANISME ET HABITAT	-584 261	322 250
1 PLANIFICATION URBAINE	-10 000	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	-584 668	322 250
Les Halles	-196 689	
OPAH-RU Communautaire	-8 000	
Passage du commerce	-2 000	
ZAC Terre de Sport	-17 100	
Vallée de Bellevue	-119 000	
La Croix des Pélerins	-105 000	
Brèche	-56 879	
Ouvrages hydrauliques et rivières, CTMA	-60 000	-30 000
Contrat de Ville	-20 000	
PACT CAN		352 250
4 HABITAT	10 407	
SECURITE PUBLIQUE	82 700	-50 000
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	-387 050	50 000
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	-269 500	70 000
Voirie	-250 000	70 000
Réfection de voiries et signalisation - PVR		70 000
Réfection des ouvrages d'arts et hydrauliques - murs de soutènement	-250 000	
Mobilité et éclairage public	-15 500	
Opérations d'aménagement	-4 000	
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	-117 550	-20 000
Immeubles en péril et astreintes	-20 000	-20 000
Les Halles	-15 000	
Travaux de rénovation des installations thermiques	-24 550	
Travaux de rénovation des toitures	-58 000	6

En recettes :

Les **ajustements** correspondent majoritairement à des prévisions qui ne se réaliseront pas en 2018 ou s'avèrent moins élevées que prévues, notamment :

- Ajustement des financements pour le GS Prévert (- 140 K€)
- Péril rue de l'Yser, le propriétaire a pris en charge les travaux directement (-20 K€)
- Pas de subvention FIPD attendue sur le dossier vidéo protection (-50 K€)
- Transfert GEMAPI (-30 K€)
- Ajustement du produit des amendes de police notifiée (-45 K€)

mais aussi à de **nouvelles inscriptions**, notamment :

- suite à l'avancement du fléchage des projets financés par le PACT CAN II jusqu'alors inscrits en 2019 (+352 K€)
- des PVR réalisées et non programmées au BP (+ 70 K€)
- une subvention FIPHP pour le CTM Chamoiserie (+36 K€)

Globalement, le volume des recettes d'investissement augmente de 188 K€.

	en K €	DEPENSES	RECETTES
EDUCATION ET JEUNESSE		-36 290	-141 000
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE		-87 140	-141 000
Bâtiments scolaires		-87 140	-141 000
11 JEUNESSE		50 850	
CSC, MCPT et maisons de quartiers		50 850	
SPORT		-55 240	
12 SPORT		-55 240	
Salles de sports - Omnisport Barra		-49 000	
Stades - Complexe sportif de la Venise Verte		-6 240	
CULTURE		-40 250	
LES RESSOURCES		-797 626	36 197
14 SYSTÈME D'INFORMATION		-227 361	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX		-585 000	36 197
Pôle technique		-30 000	36 197
Chamoiserie			36 197
Espaces verts naturels		-30 000	
Pôle administratif		-555 000	
Archives		-435 000	
Cité administrative - Emile Bèche travaux		-120 000	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS		14 735	
AUTRES DEPENSES		-63 280	-28 784
Opérations financières et cautions		-20 000	16 720
Remboursement du capital		-43 280	
Amendes de police			-45 504
Total général		-1 881 298	188 663

Pour mémoire, le volume d'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2018 est le suivant (en K€) :

Emprunt BP 2018	10 770
Emprunt 2017 « restant à réaliser »	7 000
Ajustement au BS	-4 195
Ajustement DM n°1	-2 260
Montant inscrit au budget 2018 =	11 315
<i>Dont emprunts nouveaux maximum restant à mobiliser en 2018</i>	4 315

En termes d'encaissement, 5 M€ seront consolidés cette année, correspondant à un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 et un de 3 M€ souscrit en 2017.

Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2017 dont la phase de mobilisation arrive à échéance fin 2019 fera l'objet d'un report la situation de trésorerie ne nécessitant pas de le mobiliser à ce stade.

La situation est conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat financier.

Budget annexe Stationnement

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	896,3	896,3
Dont Réel	-31,5	17,8
Dont Ordre	927,8	878,5
Investissement	9 012,9	9 012,9
Dont Réel	49,3	0,0
Dont Ordre	8 963,6	9 012,9

Les inscriptions tiennent compte du **réaménagement des emprunts souscrit auprès du Crédit Agricole** (compactage de deux prêts en un seul), impliquant notamment une baisse des charges d'intérêts nette de frais bancaire de 27 K€. En outre pour faire face à un rattrapage de cotisation foncière des entreprises (CFE- Parking de la Brèche) 26 K€ supplémentaires ont été inscrits. En recettes, il s'agit d'ajustement au vu du niveau des réalisations, notamment sur le parking de la Brèche et du Moulin du Milieu.

Des crédits sont aussi inscrits dans le cadre de régularisations comptables de TVA (+ 49 K€ en investissement et -31 K€ en fonctionnement).

Les écritures d'ordres correspondent aux mouvements comptables liés au réaménagement des emprunts.

Ces ajustements se font sans impact sur la subvention versée par le budget principal.

Budget annexe Parc de Noron

<i>En K€</i>	Solde des mouvements en Dépenses	Solde des mouvements en Recettes
Exploitation	-31,0	-31,0
Dont Réel	-31,0	-31,0
Dont Ordre	0,0	0,0
Investissement	0,0	0,0
Dont Réel	0,0	0,0
Dont Ordre	0,0	0,0

La DM intègre uniquement des ajustements relatifs à deux prestations particulières :

- Abandon partiel d'un accompagnement SO SPACE sur la gestion des évènements du fait d'un retard pris dans sa mise en œuvre (-10 K€)
- Abandon et réinscription en 2019 d'un audit général sur l'équipement (21K€).

Globalement, la subvention du budget principal peut être réduite de 31 K€ portant son montant total à 910 K€.

Budget annexe Crématorium

En fonctionnement, il est prévu un ajustement de + 120 K€ de recettes, du fait de la hausse constante d'activité constatée depuis le début de l'année, portant le voté 2018 à 851 K€ contre 731 K€ au BP 2018 soit +16,5%.

Budget annexe Chaufferie Bois des Brizeaux

Les ajustements concernent notamment l'abandon :

- de l'étude d'un schéma directeur du réseau de chaleur (25 K€) et de son financement à 50% par l'ADEME
- des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'équipement et de son financement par le budget principal (30 K€)